



Déclaration d'Adama Dieng, Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, et de Jennifer Welsh, Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger, sur la situation à Kobane (Syrie)

(New York, 10 octobre 2014) Adama Dieng, Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, et Jennifer Welsh, Conseillère spéciale pour la responsabilité de protéger, ont fait part de leur profonde inquiétude face à la situation à Kobane (Syrie).

Ils ont fermement condamné les atteintes à la vie et à l'intégrité physique des populations syriennes perpétrées notamment par des terroristes et des groupes armés tels que l'État islamique en Iraq et au Levant (EIIL) de récentes offensives de l'EIIL contre la localité d'Ain el-Arab, également connue sous le nom de Kobane, à la frontière avec la Turquie, a fait de nombreux morts et blessés et entraîné des déplacements massifs de civils.

« L'EIIL et d'autres groupes armés ont commis des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui pourraient constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité », ont déclaré les conseillers spéciaux. « La situation à Kobane laisse supposer légitimement que les habitants sont sous la menace imminente d'un traitement similaire. Des mesures concertées et coordonnées doivent être prises de toute urgence par différents acteurs, y compris aux niveaux régional et mondial, pour assurer la protection de la population et éviter la commission d'autres atrocités. »

Les conseillers spéciaux se sont particulièrement inquiétés de la situation des minorités religieuses et ethniques de la région notant que les membres de la communauté kurde avaient fui la ville en masse. « la dernière attaque s'inscrit dans un contexte plus large de violences ciblées de la part de l'EIIL et d'autres groupes armés à l'encontre des minorités religieuses et ethniques en Syrie et en Iraq », ont-ils déclaré. Compte tenu du climat actuel de polarisation sectaire et de peur des persécutions, ils ont exhorté tous les dirigeants religieux, politiques ou militaires, à s'abstenir de tout discours susceptible d'exacerber la violence. Ils ont par ailleurs invité tous les acteurs « à s'employer spécifiquement à aider les minorités religieuses et ethniques, qui sont particulièrement vulnérables ».

Les conseillers spéciaux ont engagé toutes les parties à « honorer l'engagement pris par les chefs d'État et de gouvernement du Sommet mondial de 2005 de protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité » et à coopérer de façon à s'acquitter de leur responsabilité collective de protéger. À cet égard, ils ont réaffirmé qu'il appartenait au premier chef à la République arabe syrienne de protéger les Syriens contre les atrocités et ont déploré qu'elle ne le fasse pas. Ils ont en outre estimé que la multiplication des atrocités en Syrie montrait que la

communauté internationale devait redoubler d'efforts pour prendre de toute urgence les mesures concrètes propres à dénouer le conflit.

Pour toute question, prière de s'adresser à :

Marion Arnaud
Administratrice chargée des relations extérieures
Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger
<http://www.un.org/fr/preventgenocide/adviser/>
Téléphone : 1 212 963 6275
Courriel : arnaud@un.org